

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER

Procès-Verbal du conseil municipal du 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN, Maire.

Date de la convocation : 10/03/2023

Présents : BARRABAND Jean Paul, BISSON Virginie, FENILLE Audrey, HEBEL Marc, JOSLIN Jean-Louis, MARTIN Valéry, MORIN Matthias, PEYLET Jessica, RONDIER Jean-Michel (arrivé à 20h30).

Excusé : OLLIER Michel (procuration donnée à MARTIN Valéry jusqu'à 20h30, heure d'arrivée)

Secrétaire : MORIN Matthias

Début du conseil : 19h40

1. Ajout à l'ordre du jour

JL Joslin demande l'ajout de quatre sujets à l'ordre du jour : achat d'un terrain de section à Margnot, répartition du Fond de Péréquation Inter Communal FPIC, Motion de l'Association des Maires et Adjointes Communautaires, devis de la salle de bain du logement Malterre-Lagarde.

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté à la majorité

2. Adoption du compte rendu du dernier CM du 30/01/2023

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté à la majorité

3. Election du président de séance pour le vote des comptes administratifs

En tant qu'ordonnateur, le maire ne peut pas participer au vote des comptes administratifs, il ne peut être à la fois « juge et partie ». Il demande au conseil municipal d'élire un président de séance pour le vote de ses comptes administratifs. M Valéry MARTIN est élu à l'unanimité.

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté à la majorité

4. Approbation des comptes de gestion 2022 Budget Principal et Assainissement

Les comptes de gestion retracent les opérations budgétaires en dépense et en recette de l'année établis par le service de gestion comptable SGC d'Aubusson (trésorerie). JL Joslin et V Martin ont fait le point en février avec M Feringan, le conseiller aux décideurs locaux, pour vérifier les affectations et la cohérence entre les comptes de gestion et les comptes administratifs. Le maire expose les comptes et demande au conseil municipal de vérifier et d'approuver les comptes de gestion.

Compte de gestion Budget Principal

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté à la majorité

Compte de gestion Assainissement

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté à la majorité

Mrs Ollier et Rondier arrivent à 20 h 30

5. Approbation des comptes administratifs 2022 Budget Principal et Assainissement

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur (le maire) qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires exécutées. Tous les documents relatifs à ces comptes ont été envoyés en amont aux membres

du conseil municipal, ils constituent l'arrêté des comptes de la commune à la clôture de l'exercice budgétaire 2022. JL Joslin en fait lecture ligne par ligne et explique les différences avec les chiffres du budget 2022. Il cède sa place de Président à M Martin et sort de la salle.

Compte administratif Budget Principal

Section de fonctionnement

- Dépenses : 318.827,53 €
- Recettes : 421.470,64 €
- Excédent de l'exercice : 102.643,11 €
- Excédent reporté 2021 C/002 : 391.417,69 €
- Excédent final : 494.060,80 €

Section d'investissement

- Dépenses : 335.834,06 € (Réelles* 144.433,85 €)
- Recettes : 295.284,12 € (Réelles* 69.447,98 €)
- Déficit de l'exercice : - 40.549,94 €
- Déficit reporté 2021 C/001 : - 48.946,39 €
- Déficit final : - 89.496,33 €
- **Reste à réaliser**
- Reste à réaliser dépenses : 34.599,13 €
- Restes à réaliser recettes : 21.389,10 €
- Reste à réaliser net : - 13.210,03 €
- Besoin de financement au titre du 1068 : 102.706,36 €

* hors les opérations d'ordre budgétaires qui se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense obligatoire et une opération de recette budgétaire pour un montant identique.

Le maire ne participe pas au vote et quitte la salle. V Martin soumet l'approbation du compte au vote.

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté à l'unanimité

Compte administratif Assainissement

Section de fonctionnement

- Dépenses : 7.629,41 €
- Recettes : 10.002,00 €
- Excédent de l'exercice : + 2.372,59 €
- Excédent reporté 2021 C/002 : 13.787,78 €
- Excédent final : 16.160,37 €

Section d'investissement

- Dépenses : 5.857,18 €
- Recettes : 5931,00 €
- Excédent de l'exercice : + 73,82 €
- Excédent reporté 2021 C/001 : 12.305,30 €
- Excédent final : 12.379,12 €

V Martin soumet l'approbation des comptes administratifs au vote.

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté à l'unanimité

M le Maire est rappelé et revient dans la salle du Conseil pour prendre part aux ordres du jour suivant. M. Martin Valery lui cède sa Présidence.

6. Taux des impôts fonciers

Eu égard à la situation économique en France avec l'inflation, la hausse des coûts des énergies et des bases fiscales qui augmentent automatiquement de 7,1 % pour 2023, JL Joslin propose de ne pas augmenter les taux de la part communale soient 34,03 % sur le foncier bâti, 47,55 % sur le foncier non bâti et 11,1 % sur la taxe habitation des résidences secondaires et des logements vacants. Il précise également que la communauté de commune Creuse Grand Sud ne prévoit pas d'augmentation de ses taux.

Pour répondre aux besoins d'hébergements sur la commune et aux difficultés d'obtenir un certificat d'urbanisme pour les constructions neuves (absence de PLUi, Zéro Artificialisation Nette ZAN...), une réflexion est engagée sur une hausse de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Vote : POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté à la majorité

7. Affectation des résultats : Budget Principal et Assainissement 2023

Budget Principal 2023

Couverture des besoins de financement de la Section d'investissement :	102706.36
Report au C/002 Fonctionnement 2023 :	391.354,44 €
Report au C/001 Investissement 2023 : -	89.496,33 €

Vote : POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté à la majorité

Budget Assainissement 2023

Report au C/002 Fonctionnement 2023 :	16.160,37 €
Report au C/001 Investissement 2023 :	12.379,12 €

Vote : POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté à la majorité

8. Vote des adhésions et subventions

Adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement) 100 €. Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse 500 € Association des Maires et Adjoints Communautaires de la Creuse 132 €.

Le maire soumet aux votes ces 3 adhésions.

Vote : POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté à la majorité

9. Achat d'un terrain de section à Margnot

Marien Bournicon a fait une demande écrite d'achat d'un bien de section de Margnot cadastré ZA 56 constitué d'une parcelle boisée située devant chez lui. Elle est constituée de saules dans une zone humide d'une superficie de 3499 m². JL Joslin propose un accord de principe du conseil municipal avec une proposition à 700 € (1700€/ha).

10. Répartition du FPIC

JL Joslin rappelle que depuis 2 ans, la commune reverse l'intégralité du FPIC à la communauté de commune Creuse Grand Sud (11477 € en 2022). Un débat a eu lieu au dernier conseil communautaire de CGS pour le reverser dans son intégralité, en partie ou pas du tout. Pour répondre au besoin d'investissement de la CGS, la commune pourrait proposer de reverser 30 % du FPIC, les 70 % restant pourraient être fléchés pour refaire des portions de route à la charge de la CGS et dans un état très dégradées particulièrement à l'entrée du bourg. JL Joslin va se renseigner sur cette possibilité

11. Devis de la salle de bain du logement Malterre-Lagarde

L'entreprise Tonio ANDRADE propose un devis de 4925 € concernant le lavabo, le WC, la faïence, le receveur de douche 80x120, la paroi de douche, du carrelage et des modifications des réseaux d'eau électriques.

JL Joslin propose au conseil d'accepter le devis et de signer tous les documents relatifs à la réalisation de ces travaux.

Vote : POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté à la majorité

12. Motion de l'AMAC concernant la fermeture de classe

JL Joslin lit la motion de l'AMAC et demande aux membres du conseil municipal de se positionner sur la motion.

Vote : POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté à la majorité

Questions diverses

Pascal PARBEL a proposé au maire l'achat d'une parcelle d'environ 3500 m² située derrière sa maison, JL Joslin demande au conseil municipal un accord de principe avec une proposition de prix sachant qu'il faudra prévoir un bornage.

Bilan de la réunion publique du vendredi 10 mars « améliorer le cadre de vie à Saint Marc »

Une trentaine d'habitants étaient réunis autour de l'équipe municipale pour échanger sur les projets en cours de la commune et faire des propositions d'amélioration du cadre de vie. M Ollier a présenté les projets 2023 avec la construction d'un préau et une extension de la salle polyvalente pour le stockage de matériel. Il réaffirme le plan pluriannuel d'investissement sur la voirie et les logements communaux (entretien, changement de chaudière...). Une étude thermique de la salle polyvalente sera une aide à la décision pour un système de chauffage moins énergivore.

Les échanges riches toujours en lien avec l'intérêt commun ont porté sur plusieurs sujets :

- Foncier, construction et aménagement des réseaux (électrique, fibre, eau et assainissement)
- Groupement d'achat (Assurances, mutuelles, fioul, granulés bois...)
- Broyeur à végétaux communal
- Affouage bois sur les biens de section et communaux
- Stockage important de déchets sur des propriétés privées, réglementation
- Poubelles jaunes et jours de collecte
- Aménagement de l'aire de loisirs de Farges, stockage du matériel des bénévoles
- Lieu de vie sur la commune type bar associatif
- Entretien des chemins de randonnée

La municipalité va donc travailler ces sujets pour apporter une réponse aux habitants de la commune. Un groupe de travail va se constituer autour V Bisson et M Ollier pour l'aménagement de Farges, identifier les besoins et cadrer les limites du projet. M Hebel propose de travailler sur le groupement d'achat. Un sondage sera

Terre de jeux 2024

L'objectif pour la commune est d'obtenir le label Terre de Jeux 2024 en proposant aux habitants de Saint Marc à Frongier, toutes générations confondues, des animations, actions, manifestations en lien avec l'organisation des jeux olympiques en France du 26 juillet au 11 août 2024. Un contact a été établi entre V Perriere, éducateur à l'Entente Athlétique Aubussonnais, et les professeures des écoles afin de proposer des activités sportives sur la thématique des JO. D'autres manifestations sur la thématique des JO pourront être proposées pour la fête des voisins et par l'association Saint Marc Sports & Loisirs cet été.

Fête des voisins le vendredi 2 juin

M Morin propose l'organisation de la fête des voisins dans sa stabulation située à la sortie du bourg. Ce moment convivial attendu des St Marcois se fera autour d'un repas partagé sur le thème des jeux olympiques 2024. Une animation autour des énergies renouvelables (panneau solaire...) pourrait être proposée.

Exposition

JL Joslin a réservé l'exposition du service patrimoine du Conseil Départemental de la Creuse « Patrimoine de nos campagnes » en amont des journées du patrimoine (16/17 septembre). Elle sera exposée à la chapelle de Montrugeas avec une partie consacrée au patrimoine de la commune en partenariat avec l'association « les amis du patrimoine de St Marc ». Une réflexion est amorcée pour l'installation de toilettes sèches à côté de la chapelle qui est également le départ d'un circuit de randonnée balisé.

Collecte des encombrants

Gros succès de la collecte avec de nombreux habitants inscrits pour la collecte qui aura lieu le lundi 27 mars.

Application SILIA

Marc HEBEL présente une application à installer sur son téléphone où pourraient être renseigné toutes les informations concernant la commune (communication, formulaire de contact, chemins de randonnée...). Le coût est de 600 €/an, gratuit pour les utilisateurs.

Arrêté municipal

JL Joslin informe le conseil qu'il a pris un arrêté interdisant les dépôts sauvages des déchets (notamment ordures ménagères, encombrants, cartons, métaux, gravats, véhicules en épave ou présentant une dégradation pour l'environnement, déchets de construction, ...) et décharges brutes d'ordures ménagères sur l'ensemble des voies, espaces publics et privés de la commune. Un courrier sera envoyé aux personnes concernées par ces dépôts.

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 4 avril à 20 h pour le vote du budget 2023

Fin du conseil à 22h40

Le Maire

Le secrétaire de séance